



## CONCOURS PHOTO CALENDRIER DE LA CCB3F MARS-SEPTEMBRE 2019

### REGLEMENT DE PARTICIPATION

#### Article 1- Organisation et date du concours

Dans le cadre de la réalisation d'un calendrier pour l'année 2020, la CCB3F organise un concours photographique, libre et gratuit.

Ouverture du concours : lundi 25 mars 2019 à 10h00.

Clôture du concours : dimanche 15 septembre 2019 à minuit.

#### ARTICLE 2- Thème :

« Paysages et patrimoine de la CCB3F »

#### ARTICLE 3 : PRIX

1<sup>er</sup> prix : 200€

2<sup>ème</sup> prix : 150€

3<sup>ème</sup> prix : 100€

#### ARTICLE 4 – Conditions de participation

4 photos COULEUR par participant (*impérativement en format paysage*)

**Les images devront être les plus naturelles possibles ; sont proscrits le noir et blanc ainsi que les effets spéciaux, filtres, superposition, HDR etc...**

Une seule participation **de 4 photos par personne** est acceptée.

Ce concours gratuit et ouvert à tous photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

**Les mineurs participants doivent impérativement être inscrits par l'intermédiaire de son responsable légal.**

#### **Idéalement envoyer vos photos au format demandé :**

Taille image : **1800x1200 pixels**

Résolution : **300 pixels/pouce**

Poids du fichier : **2Mo maximum**

Les photos devront être au ratio d'image 2:3.

**Les photos réceptionnées hors de ce format seront redimensionnées.**

**Les lieux uniquement photographiés sur le territoire de la CCB3F, devront être facilement reconnaissables.**

Les photos devront être envoyées au format numérique « .JPG » en pièce jointe d'un e-mail ou par WE Transfer à : **loriane.mainville@ccb3f.fr**

La photo aura un nom de fichier sous la forme : « nom-prénom-titre.jpg »

L'objet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'e-mail du participant
- La date et le lieu de la prise de vue

**Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.**

Si la photo est sélectionnée le candidat devra fournir la photo en HD format A4.

#### **ARTICLE 5 : Critères et composition du jury**

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

La composition du jury sera communiquée sur le site internet de la CCB3F le lundi 16 septembre 2019.

#### **ARTICLE 6 : Exposition des œuvres**

Les photographies gagnantes composeront un calendrier composé de 12 photos pour chaque mois de l'année.

Les photos retenues feront l'objet d'une exposition dans le hall de la CCB3F durant l'année 2020.

#### **ARTICLE 7 : Annonce des résultats**

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront communiqués sur le site de la CCB3F.

#### **ARTICLE 8 : Remise des prix.**

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix.

#### **ARTICLE 9 : Exclusions**

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs et du jury.

#### **ARTICLE 10 : Droit à l'image**

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours.

Les participants s'engagent à céder gracieusement les droits sur leurs œuvres uniquement pour le calendrier et le temps de l'exposition.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise.

Le candidat garantit que les photos sont libres de droit, il s'assurera du respect à l'image et de la vie privée des personnes photographiées.

**ARTICLE 11 : Responsabilités**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la CCB3F se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

**ARTICLE 12 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.